




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 15 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
9 septembre 2021	
DATE D’AFFICHAGE 2 1 SEP. 2021	
Codification : 4.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 2 1 SEP. 2021 et publication du 2 1 SEP. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt et un, le **quinze septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le neuf septembre deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN (arrive à 20h15), Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE.

Absents avec excuse :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET
Lucie ROCH donne pouvoir à Christine VALADE

Absente sans excuse (= sans pouvoir) : Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : André ALEX

OBJET : 2021-064 : création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du 22 septembre 2021,

Considérant le tableau des effectifs de la commune,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210915-2021-64-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021

Publication : 21/09/2021

Considérant la volonté de la commune de nommer un agent sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à un recrutement par voie de mutation, avec effet au 1^{er} octobre 2021.

Considérant que cette création de poste est proposée pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune en ce sens, soit :

Filière : technique

Grade : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un emploi permanent sur un grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, pour un temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, au 1^{er} octobre 2021.
- **De modifier** le tableau des effectifs de la commune en ce sens à la date indiquée ci-dessus.
- **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur le chapitre 012 charges de personnel de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 20 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210915-2021-64-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021

Publication : 21/09/2021